



ESPELUCHE, le 22 avril 2024

**ARRETE REGLEMENTANT
PROVISOIREMENT L'ACCES AU THEATRE
DE VERDURE**

Arrêté n° A2024/04/34

Dossier suivi par : Thierry SIBOLD

Le Maire de la commune d'ESPELUCHE (Drôme),

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Considérant qu'en raison du danger imminent provoqué par les fortes rafales de vent et le risque de chute de branches au théâtre de verdure, il y a lieu d'interdire l'accès du 23 avril au 29 avril 2024

ARRETE :

Article 1er

L'accès au théâtre de verdure sur la commune d'ESPELUCHE sera strictement interdit en raison du danger imminent provoqué par les fortes rafales de vent et le risque de chute de branches au théâtre de verdure du 23 avril au 29 avril 2024.

Article 2

Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone d'interdiction et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 3

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par nos soins.

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6

Madame le Maire de la commune d'ESPELUCHE, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de MONTELMAR, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

L'adjoint au Maire
Thierry SIBOLD



PJ :

Référence interne au service : 34 Abattage arbre - theatre de verdure prorogation.docx

Mairie - 1 bis rue Raymond Grosset 26780 ESPELUCHE – Téléphone 04 75 46 60 36

Site Internet : www.espeluche.fr

Mél : mairie@espeluche.fr